

# Que vous apporte le Programme d'Intérêt Général ?

## POUR QUI ?

### Propriétaire Occupant :

Pour des travaux lourds, des travaux d'adaptation ou liés aux économies d'énergies sur votre résidence principale.

### Propriétaire Bailleur :

Pour des travaux lourds, d'adaptation ou de mise en conformité réglementaire (logement non-décent) sur des logements vacants.

#### **ATTENTION**

Ne jamais commencer les travaux tant que le dossier de demande de subventions n'est pas déposé

## ECONOMISER

- Faîtes des **économies d'énergie** en diminuant vos factures de consommation énergétique avec un gain énergétique d'au moins **25 %**.
  - ⇒ Changement des fenêtres, travaux d'isolation, changement de chaudière.
  - ⇒ Travaux de lutte contre la **précarité énergétique** (double-vitrage...).

#### **EXEMPLES d'aides financières possibles :**

De 35 à 50 % du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT plus une prime forfaitaire de 3 000 €, auxquels peuvent s'ajouter des aides spécifiques. (1)

## A QUELLES CONDITIONS ?

### A quelles conditions :

- **Propriétaire Occupant :**  
Avoir un logement de plus de 15 ans. Ne pas dépasser un plafond de ressources
- **Propriétaire Bailleur :**  
Conventionnement des loyers en cas d'attribution d'aides (durée variable)

#### (1) **ATTENTION** les aides dépendent :

- des ressources des demandeurs ou des locataires
- de la nature des travaux

Etude de faisabilité approfondie du PACT-Dordogne.



## RENOVER

Remettez en état le logement :

- Si vous l'habitez pour des travaux importants de rénovation.
- Si vous souhaitez mettre en location un logement nécessitant des travaux de mise aux normes, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'aides.

#### **EXEMPLES d'aides financières possibles :**

De 20 à 50 % pour les travaux lourds de logements très dégradés (travaux éligibles plafonnés de 20 000 à 50 000 € HT). (1)

## COMMENT ?

- Prise de contact avec le **PACT-Dordogne** dans le cadre des permanences, ou bien par téléphone ou par mail
- Premier entretien pour préparer une étude de faisabilité (présentation du projet et des travaux, financement possible, conditions de conventionnements des loyers...)
- Visite du logement concerné
- Montage du dossier

*Les études réalisées par le PACT-Dordogne sont directement prises en charge financièrement par le Pays de l'Isle en Périgord.*

## ADAPTER

- Rendre un **logement accessible** pour les situations de **handicap** et de **vieillissement**.
  - ⇒ **Mise aux normes** de salle de bains, travaux d'adaptabilité des pièces à vivre (douches, WC...).



#### **EXEMPLES d'aides financières possibles :**

De 35 à 50 % du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT auxquels peuvent s'ajouter des aides spécifiques. (1)

- Programme du Pays
- Programme de la CAP



### COMMUNES entrant dans le dispositif

Beaupouyet	Mussidan
Beauronne	Neuvic
Bourgnac	Saint-Amand-de-Vergt
Bourrou	Saint-Aquelin
Breuilh	Saint-Astier
Cendrieux	Saint-Barthélemy-de-Bellegarde
Chalagnac	Saint-Étienne-de-Puycorbier
Chantérac	Saint-Front-de-Pradoux
Creyssensac-et-Pissot	Saint-Germain-du-Salembre
Douzillac	Saint-Jean-d'Ataux
Échourgnac	Saint-Laurent-des-Hommes
Église-Neuve-de-Vergt	Saint-Léon-sur-l'Isle
Eygurande-et-Gardedeuil	Saint-Louis-en-l'Isle
Fouleix	Saint-Maime-de-Péreyrol
Grignols	Saint-Martial-d'Artenset
Grun-Bordas	Saint-Martin-l'Astier
Jaure	Saint-Médard-de-Mussidan
Lacropte	Saint-Michel-de-Double
Le Pizou	Saint-Michel-de-Villadeix
Léguillac-de-l'Auche	Saint-Paul-de-Serre
Les Lèches	Saint-Sauveur-Lalande
Manzac-sur-Vern	Saint-Séverin-d'Estissac
Ménesplet	Salon
Montpon-Ménestérol	Sourzac
Montrem	Vallereuil
Moulin-Neuf	Vergt
	Veyrines-de-Vergt

Les communes de la Communauté d'Agglomération Périgourdine disposent de leur propre PIG  
**Pour les contacter :** N° Vert au 0805 70 21 22  
[amelia@pactsudouest.com](mailto:amelia@pactsudouest.com)



### A QUI S'ADRESSER :

#### PACT-Dordogne

56 rue Gambetta - 24000 Périgueux

**05-53-06-81-20**

[accueil@pact-dordogne.fr](mailto:accueil@pact-dordogne.fr)

[www.pact-dordogne.fr](http://www.pact-dordogne.fr)

### LIEUX de PERMANENCE :

#### NEUVIC

Mairie, 1<sup>er</sup> jeudi du mois. De 9h30 à 12h

#### VERGT

Mairie, 1<sup>er</sup> vendredi du mois. De 9h30 à 12h

#### MUSSIDAN

Mairie 2<sup>ème</sup> jeudi du mois. De 9h30 à 12h

#### MONTPON

Plate-Forme des services, 3<sup>ème</sup> jeudi du mois.  
De 9h30 à 12h

#### SAINT-ASTIER

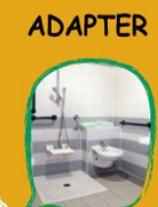
Mairie 4<sup>ème</sup> jeudi du mois. De 9h30 à 12h

# Bénéficiez d'AIDES pour AMELIORER votre LOGEMENT

**RENOVER**



**ADAPTER**



**ECONOMISER**



**Programme d'Intérêt Général (PIG) 2013 - 2016**